

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, No 16

22 avril 1970

L'HABITATION DURANT LES ANNÉES "SOIXANTE"

La Société centrale d'hypothèques et de logement a publié récemment son rapport annuel pour l'année 1969; en voici les faits saillants:

Une des caractéristiques qui a le plus marqué les années "soixante" en ce qui concerne l'habitation, est sans doute la situation paradoxale produite par une amélioration importante de la situation du logement en général, et par une préoccupation de plus en plus grande de la part du public en général à l'égard de la situation du logement.

Plus de 1.5 million d'habitations, soit plus du quart de tous les logements disponibles en ce moment ont été construites durant cette période. Toute cette construction, dont une grande partie est constituée de logements à loyer, a répondu aux besoins du nombre croissant de nouvelles familles, du très grand nombre de ménages non familiaux qui se sont formés, et a permis de réduire le nombre de ménages qui partageaient un logement. Elle a aussi aidé à réduire le nombre d'habitations vétustes et délabrées. Il s'est produit en même temps, grâce à des travaux

d'amélioration et de modernisation, un relèvement important de la qualité des bâtiments existants. Cette amélioration de la situation a été réelle, quelque prosaïques que soient les indicateurs qui servent à l'évaluer.

En ce qui concerne la qualité de l'inventaire des habitations, il est raisonnablement certain de croire que le prochain recensement indiquera une baisse importante du nombre d'habitations ayant besoin de réparations importantes, soit de 254,000 unités au début de la décennie à un peu moins de 150,000 sans doute à l'heure actuelle. Il est établi que le nombre d'habitations n'ayant pas d'installations modernes de plomberie comme la baignoire ou le bain-douche, que l'on considère comme de l'équipement régulier, a diminué de près de 50 pour cent en moins d'une décennie, ce qui veut dire de 891,000 logements à 442,000 logements. On pourrait mentionner en même temps que le nombre d'habitations sans toilette à chasse d'eau est passé de 670,000 à 324,000.

SUJET DE PRÉOCCUPATION

Malgré toutes ces améliorations, l'habitation est devenue un des principaux sujets de préoccupation dans le grand public et une question qui a fait couler plus d'encre à la fin des années "soixante" que jamais auparavant depuis l'après-guerre.

La cause immédiate a été le ralentissement dans la production de nouvelles habitations qui a commencé à se manifester au deuxième semestre de 1955 et qui s'est maintenu au cours des dix-huit mois suivants, ce qui a coïncidé avec l'arrivée au pays du plus grand nombre d'immigrants depuis la fin des années "cinquante".

Des baisses sensibles dans le nombre de logements vacants ainsi que la forte augmentation des loyers et des prix ont été les conséquences immédiates de la production réduite d'habitations; les premiers effets en ont été le plus fortement ressentis par ceux qui ont dû renoncer à ce moment-là à l'espoir de devenir propriétaires d'une maison. Un autre

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| L'habitation durant les années "soixante"..... | 1 |
| M. Abba Eban au Canada..... | 2 |
| Nouvelle mission de la Force de Chypre ... | 2 |
| La conservation de la viande de boeuf | 3 |
| La radio forme des professeurs au Kenya . | 3 |
| Fusionnement de missions du Canada | 4 |
| La Journée mondiale de la météorologie ... | 4 |
| Expansion considérable du port de Vancouver | 5 |
| Éliminer la discrimination raciale | 6 |

facteur de préoccupation au sujet de l'habitation a été l'anticipation de normes de vie améliorées qu'il a été difficile de concilier avec le ralentissement du progrès réalisé.

Alors qu'il faut tenir compte de ces préoccupations dans toute l'évaluation des années "soixante", elles ne doivent pas nous empêcher de reconnaître certains progrès importants réalisés au cours de cette décennie et qui sont de nature à influencer sur les progrès à réaliser dans le domaine de l'habitation au cours de cette nouvelle décennie.

Ces progrès ont été de deux sortes. D'une part, des mesures ont été prises pour permettre au secteur privé d'augmenter sa production de nouvelles habitations. D'autre part, vers le milieu de cette décennie, et en partie à la suite de dispositions prises par le Gouvernement fédéral, les provinces se sont engagées à produire plus d'habitations pour les gens à faible revenu, que jamais auparavant.

Ces développements relatifs à la fois au marché privé de l'habitation et à l'aide fournie directement pour loger les personnes à faible revenu ne suffisent pas toutefois à satisfaire le besoin de trouver de nouveaux moyens d'améliorer la politique du logement. Il se peut, par exemple, que le besoin le plus pressant consiste à concevoir des arrangements qui permettraient d'avoir recours à des moyens plus souples pour répondre aux divers besoins de logements, surtout de ceux qui constituent des priorités dans tout le pays. Néanmoins, il serait sans doute raisonnable de caractériser les années "soixante" comme une décennie particulièrement remarquable par la poursuite et la découverte de moyens ayant permis d'établir une nouvelle politique du logement et de laisser supposer que la décennie qui commence aura pour préoccupation principale de mettre ces moyens en oeuvre.

LA CONSTRUCTION EN 1969

Deux facteurs ont influé surtout sur la construction d'habitation en 1969. En premier lieu, une injection massive de capitaux hypothécaires provenant du secteur privé et du secteur public durant les derniers mois de 1968, a produit son effet sur la mise en chantier au cours du premier semestre de l'année 1969. Au premier trimestre, on estimait en effet que le taux annuel de la mise en chantier serait de 270,600 unités et au deuxième trimestre, ce taux annuel était de 218,000 unités. Le second facteur, qui a été un sujet de préoccupation assez prononcée durant le second semestre de l'année, a été la hausse constante des intérêts et son effet sur la disponibilité de capitaux hypothécaires et sur la construction d'habitation dans son ensemble, de sorte que le taux annuel de la mise en chantier pour ce second semestre est descendu jusqu'à un peu plus de 190,000 unités et qu'en réalité, le nombre total de logements mis en chantier pour toute l'année s'est élevé à 210,415 unités.

Bien que ce total annuel de la mise en chantier ait dépassé les prévisions, on a constaté par ailleurs,

une réduction de l'afflux de deniers hypothécaires, ce qui a permis de croire que le taux de mise en chantier pour les premiers mois de l'année 1970 serait à la baisse.

La somme de 359 millions de dollars, soit plus de la moitié du budget des immobilisations de la Société pour 1969, qui était de 680 millions, avait été affectée à la production de logements pour les familles à faible revenu et les personnes âgées; par ailleurs, 55 millions avaient été employés à loger des étudiants. Il faut aussi ajouter 170 millions en prêts hypothécaires consentis directement à de futurs propriétaires ne jouissant que d'un faible revenu et habitant des régions éloignées, qui ne peuvent pas facilement obtenir un logement sur le marché privé.

M. ABBA EBAN AU CANADA

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Abba Eban, a accepté l'invitation de visiter le Canada. Le ministre se propose de venir à Ottawa vers le milieu de mai.

La visite de M. Eban fait suite à celle que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faite en Israël en novembre dernier. Elle fournira l'occasion d'une revue des questions internationales d'intérêt commun de même que des relations bilatérales entre les deux pays.

NOUVELLE MISSION DE LA FORCE DE CHYPRE

Le contingent canadien servant dans la Force des Nations Unies à Chypre vient d'être chargé d'une nouvelle mission.

Les Canadiens, qui patrouillaient le district de Kerinia, dans le nord-ouest de Chypre, depuis 1964, remplacent les contingents danois et finlandais déployés autour de Nicosie, capitale de l'île.

Faisant partie d'un redéploiement général des contingents de l'ONU, le déplacement vise à accroître l'efficacité opérationnelle de la Force du maintien de la paix à Chypre.

Le peloton canadien de reconnaissance, qui a surveillé le convoi quotidien des véhicules gréco-chypriotes traversant l'enclave turque entre Nicosie et Kerinia, et patrouillé la région de Kerinia, occupera des postes d'observation dans la région de Nicosie.

Le redéploiement ne touchera pas l'effectif du contingent canadien à Chypre. La Force canadienne sur l'île est le 2^e Bataillon de Gagetown, *Black Watch*, qui compte environ 500 hommes, officiers et soldats.

Le contingent finlandais se rendra dans la région de Kerinia; les Danois remplaceront le contingent irlandais dans le district de Lefka et les Irlandais seront postés dans les régions de Lamaca et de Kophinou.

LA CONSERVATION DE LA VIANDE DE BOEUF

Jamais au Canada, on n'a consommé tant de viande rouge. Malgré l'augmentation des prix du boeuf, le Canadien en consomme une moyenne de 87 livres par année tandis qu'il ne mange que 54 livres de porc. Viennent ensuite le veau, le mouton, l'agneau, les abats et les viandes de conserve.

Pour satisfaire à la demande, on a dû passer de 1,961,000 bovins abattus en 1951, à 3,446,000 en 1968, et, parallèlement, on étudie de nouvelles méthodes de stockage, de transport et de conservation. Depuis de nombreuses années, le Conseil national de recherches du Canada coopère étroitement avec les compagnies de chemins de fer et les conserveries canadiennes pour offrir aux consommateurs un produit de toute première qualité.

ÉTUDE D'UN PROBLÈME

Le Pacifique Canadien vient de solliciter l'aide du Conseil pour découvrir l'origine d'une substance gluante se formant à la surface de certaines carcasses de boeuf frais pendant les quatre à six jours de transport de l'ouest du Canada aux marchés de l'est. Deux scientifiques du Conseil, M. C.P. Lentz, directeur de la section de technologie alimentaire de la Division de biologie, et son associé, M. D.S. Clark, ont entrepris une étude détaillée de ce problème.

Cette substance provient de bactéries psychrophiles, — c'est-à-dire qui aiment le froid —, habituellement présentes à la surface du boeuf. Bien qu'inoffensives, elles prolifèrent rapidement même au point de congélation de l'eau et, lorsqu'elles sont en quantité suffisante, elles fabriquent cette substance gluante dégageant une odeur désagréable et modifiant la couleur de la viande.

Pour réduire au maximum les pertes de poids et la dessiccation, il faut maintenir dans les wagons frigorifiques une humidité relative élevée qui, hélas, favorise la multiplication de ces micro-organismes.

RÉSULTATS

Des résultats d'analyses ont montré que la durée de conservation (c'est-à-dire l'intervalle entre l'inoculation et la manifestation d'une sécrétion et d'une odeur décelable) a été considérablement augmentée par l'utilisation du gaz carbonique et, bien entendu, par la concentration et la température.

D'après le Dr Clark, une atmosphère constituée de 20 pour cent de gaz carbonique inhibe de façon remarquable la prolifération bactérienne qui est à l'origine de la contamination du boeuf stocké dans un endroit humide, à la condition que le gaz soit introduit avant que les micro-organismes aient eu le temps de s'adapter aux conditions ambiantes. Une concentration de 10 pour cent de ce gaz a également un effet inhibiteur mais il ne devient vraiment agissant qu'à des températures inférieures à 5⁰ centigrades.

«La prolongation de la durée de conservation résultant de l'utilisation d'une concentration à 20

pour cent dans les conditions d'inoculation indiquées dans cette étude, — 11 jours à 5⁰ centigrades et 4 jours à 10⁰ centigrades —, sera certainement très sensible en ce qui concerne la traversée du Canada d'Ouest en Est», nous a précisé le Dr Clark.

Les résultats des recherches ont été presque immédiatement exploités par le Pacifique-Canadien qui, après des essais préliminaires de roulage destinés à confirmer les résultats de laboratoire et à mettre au point une méthode de contrôle facile, a équipé environ 40 wagons frigorifiques où la concentration en gaz carbonique est de 20 pour cent. M. T.C. Macnabb du Département d'études du Pacifique-Canadien, à Montréal, a déclaré que ces véhicules, du type double paroi mis au point antérieurement par M. Lentz, sont utilisés de façon permanente et qu'ils donnent d'excellents résultats.

LA RADIO FORME DES PROFESSEURS AU KENYA

Depuis trois ans, une équipe de professeurs canadiens utilise la radio au Kenya pour diffuser des cours, non pas aux élèves, mais aux professeurs. Ces cours sont destinés aux directeurs et aux instituteurs d'écoles primaires dans l'ensemble de ce pays d'Afrique orientale.

Il semble que l'emploi de la radio pour donner une formation professionnelle soit une expérience unique en son genre. «La Voix du Kenya», station de radio de l'État, a offert ses ondes et le temps nécessaire pour la diffusion des programmes sur le réseau de langue anglaise, et le ministère de l'Éducation a fourni le personnel et le matériel de production. Jusqu'à maintenant, 65 émissions ont eu lieu avec succès.

Les Canadiens ont écrit la plupart des leçons, ils ont pris la direction de la salle de commande et ont souvent joué le rôle de narrateurs, d'annonceurs et de professeurs. Trente et une émissions sont passées sur les ondes dans le cadre de l'enseignement en direct.

L'équipe canadienne, dont tous les membres ont l'expérience de la formation pédagogique des enseignants, a été envoyée au Kenya en 1966 par l'Agence canadienne de développement international à la suite d'une demande formulée par le ministère de l'Éducation du Kenya. C'est ainsi que MM. A.C.E. Ritter, Charles Logie, Edward Babiski et L.M. Annis ont été recrutés et placés sous contrat à l'ACDI.

M. Charles Mustard, ancien directeur de la formation des enseignants de l'Ontario, a dirigé l'équipe pendant près de quatre ans, mais il est maintenant remplacé comme administrateur du programme par M. Ritter.

Le programme d'aide parrainé par l'ACDI vise principalement à moderniser les méthodes d'enseignement du Kenya, par l'organisation de cours spéciaux destinés aux directeurs et aux instituteurs des écoles primaires. Le Kenya possède environ 35,000 instituteurs, (dont le tiers n'ont pas les qualifications

requis) pour un demi-million d'enfants en âge d'aller à l'école.

DÉBUTS

Des son arrivée à Nairobi, l'équipe canadienne a établi son quartier général au collège Kenyatta, de l'Institut d'Éducation du Kenya. Elle a ensuite commencé son travail en voyageant à travers tout le pays et en organisant des classes dans plusieurs centres.

La première année, l'équipe a organisé des classes pour les instituteurs non qualifiés des écoles primaires dans 54 centres et des cours pour les directeurs dans 28 écoles normales.

En 1967, le nombre des inscriptions aux cours pour instituteurs était de 3,300; en 1968, les demandes ont dépassé de loin le chiffre des 4,000. Plus de 1,200 directeurs ont profité des cours spéciaux des écoles normales pendant leurs vacances scolaires.

Le programme des cours pour directeurs d'écoles, préparé par l'équipe canadienne, comprend la direction d'une école, la surveillance et l'administration, l'étude de l'enfant et les méthodes d'enseignement de l'anglais, des mathématiques, des sciences sociales et des sciences naturelles. Les émissions radiophoniques quotidiennes et des colloques complètent le programme.

L'autre série de cours pour les instituteurs non qualifiés aide encore un grand nombre de professeurs Kényens à obtenir un brevet d'enseignement. Ces cours comprennent deux sessions d'une semaine chacune, dans un pensionnat, ainsi que des émissions radiophoniques, des devoirs par correspondance et un examen final écrit.

FUSIONNEMENT DE MISSIONS DU CANADA

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait connaître la décision du Gouvernement de fusionner la Mission permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et de sa délégation auprès de la Conférence du Comité sur le Désarmement, pour coordonner étroitement leurs activités et assurer une efficacité et un rendement maximums.

Avant la fusion de ces deux missions, M. Jean-Louis Delisle était ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. M. George Ignatieff était ambassadeur et représentant du Canada à la Conférence du Comité sur le Désarmement. M. Delisle ayant été souffrant et devant être soulagé de la plus lourde de ces tâches, M. Ignatieff a été nommé ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, tout en continuant d'exercer les fonctions d'ambassadeur et de représentant du Canada à la Conférence du Comité sur le Désarmement.

M. Ignatieff représentera le Gouvernement canadien auprès de tous les organismes des Nations

Unies qui se réunissent à Genève et à toutes les réunions tenues à Genève sous les auspices de l'ONU. Il est aussi accrédité auprès des institutions spécialisées et autres organisations internationales à Genève. D'autre part, en attendant son retour au Canada où il doit obtenir une nouvelle affectation, M. Delisle continuera, avec le rang d'ambassadeur, de s'occuper des relations avec le haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, avec le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA MÉTÉOROLOGIE

D'un océan à l'autre, les Canadiens des diverses communautés ont eu l'occasion, le 23 mars, de voir leurs météorologistes "locaux" du ministère des Transports à l'oeuvre, alors que le Canada, avec les membres de la communauté météorologique mondiale, ont observé la dixième Journée mondiale de la météorologie.

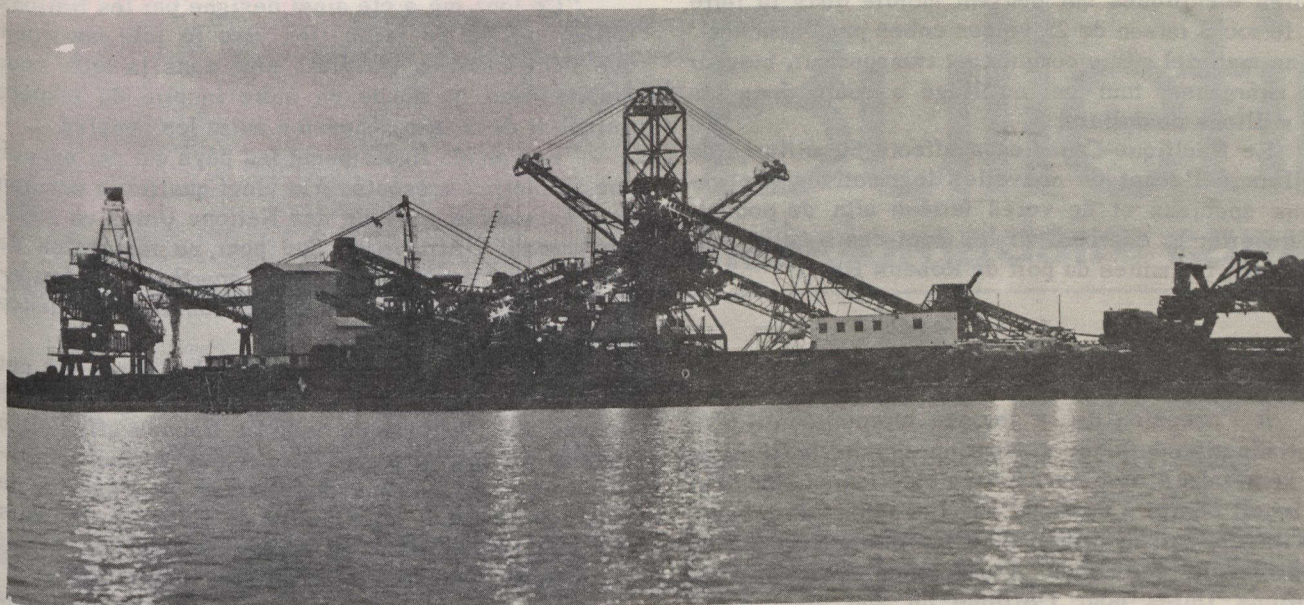
Afin de marquer l'occasion et de concentrer l'attention du public sur le rôle essentiel de la météorologie dans la vie quotidienne des Canadiens, de nombreux bureaux météorologiques ont organisé une journée d'accueil avec des expositions spéciales expliquant les tâches qu'ils exécutent.

Le Canada a un vaste programme de formation et d'éducation en météorologie organisé par la Direction de la météorologie du ministère des Transports. La formation de météorologistes en vue de doter en personnel les bureaux de prévisions météorologiques et de fournir des savants qui poursuivent les recherches dans les mystères de l'atmosphère entre dans le cadre de ce programme.

La formation de techniciens entre pour une bonne part dans le programme de la Direction de la météorologie et permet de former des spécialistes hautement qualifiés dans des domaines tels que l'utilisation du radar météorologique, la climatologie, l'observation des glaces et la technologie des bureaux de prévisions météorologiques. Dans le domaine de l'éducation, la Direction de la météorologie coordonne ses activités avec celles des universités qui offrent des programmes d'études post-universitaires en science atmosphérique. De nombreux étudiants de ces programmes reçoivent une aide financière du ministère en vue d'obtenir leurs diplômes, puis d'entrer au service de la Direction de la météorologie à titre d'employés réguliers.

Le Canada, en tant que membre actif de l'Organisation météorologique mondiale, a contribué à l'éducation des membres de la profession et à la formation technique du personnel en provenance d'autres pays. Plusieurs étudiants recevant une aide financière de l'Organisation météorologique mondiale et de l'Organisme international pour le développement ont reçu cette formation dans les universités canadiennes et à la Direction de la météorologie. Parmi ces étudiants, certains venaient du Ghana, du Pakistan, de l'Indonésie, de l'Ouganda, de l'Inde et de Ceylan.

EXPANSION CONSIDÉRABLE DU PORT DE VANCOUVER



Vue générale de l'équipement de chargement du charbon, à Roberts Bank.

Les installations portuaires de Vancouver, en Colombie-Britannique, étaient déjà fort imposantes et voilà que le port externe actuellement en construction à Roberts Bank, à une vingtaine de milles plus au sud, viendra ajouter à la capacité maritime de la métropole de la côte du Pacifique. Le nouveau terminus océanique aura un quai où pourront accoster des navires tirant presque 65 pieds d'eau.

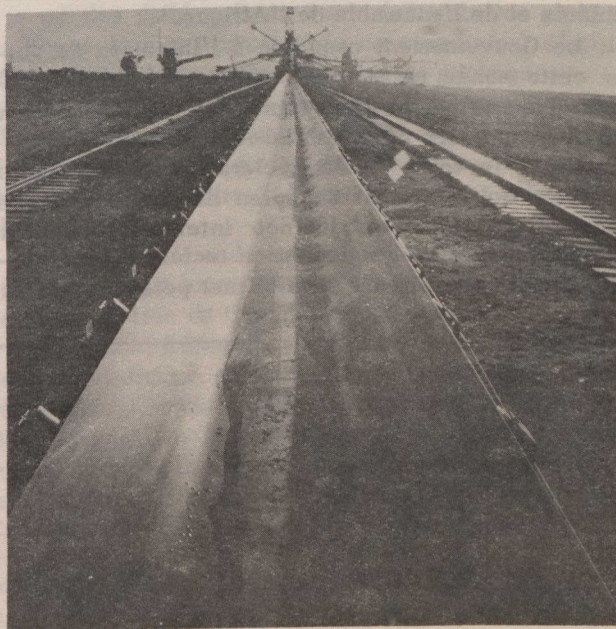
L'activité dans ce nouveau port commencera dans environ une semaine lorsque le premier navire viendra prendre son chargement. Sa cargaison, de la houille à coke de qualité supérieure, pour les aciéries, sera acheminée des contreforts des Rocheuses, près de Fernie (Colombie-Britannique). Aux termes d'un contrat s'étendant sur une période de 15 années et représentant un montant de 650 millions de dollars, quelque sept millions de tonnes de charbon par année arriveront par trains du Pacifique-Canadien jusqu'à Roberts Bank pour être chargés à bord de cargos à destination du Japon.

Bien que l'avenir du nouveau port dépende des besoins du commerce international et du progrès de la technique maritime, sa première phase, si on la compare aux méthodes de manutention classique des cargaisons, est impressionnante. Au début, des équipes de cinq hommes manieront de lourdes chargeuses automatisées capables de déplacer 6,000 tonnes à l'heure. En deux ans, alors qu'on en sera à expédier annuellement un minimum de huit millions de tonnes, l'opération pourra s'exécuter avec des équipes d'au plus trente hommes.

Éventuellement, à Roberts Bank, les activités portuaires s'étendront sur pas moins de 5,000 acres de hauts-fonds. Les installations de chargement en vrac qu'on est actuellement à mettre en place et qui

sont connues sous le nom de Westshore Terminals, ne couvrent que 50 acres et ne sont que la première phase de ce qui deviendra probablement un centre important de transbordement maritime.

La Société *Kaiser Resources Ltd.*, qui extrait la houille ainsi expédiée de Roberts Bank, a recours à de très lourds engins automatisés pour l'enlèvement des terres de recouvrement, qui atteignent une épaisseur de 275 pieds, avant de procéder à l'extraction proprement dite. Cet équipement comprend entre autres un dragline muni d'un godet d'une capacité de



Un convoyeur en caoutchouc achemine le charbon du train au bateau.

54 verges cubes, des camions diesel électriques pouvant transporter des charges de 200 tonnes, des pelles électriques qui peuvent mordre dans la terre ou le roc à raison de 25 verges cubes par "bouchée" et un matériel mixte comprenant transporteur, broyeur et chargeuse; tout cet outillage a coûté dans les 85 millions de dollars.

Le Pacifique-Canadien a affecté 50 millions de dollars à l'achat de nouvelles locomotives, de wagons spéciaux et de voies ferrées afin de pouvoir transporter le charbon sur les sept cents milles qui séparent les mines du port de Roberts Bank.

ÉLIMINER LA DISCRIMINATION RACIALE

A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur Mitchell Sharp, a demandé aux Canadiens de prouver qu'ils croient au principe de la liberté humaine en contribuant au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud ainsi qu'au Programme unifié d'enseignement et de formation des Nations Unies pour les Sud-Africains.

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud a été créé par l'Assemblée générale en 1965 aux fins d'aider les victimes de l'*apartheid* et les personnes à leur charge. Il a pour objet de seconder les efforts des organismes bénévoles qui distribuent de l'aide aux réfugiés sud-africains, et des pays qui donnent asile à ces réfugiés.

L'objectif du Programme unifié d'enseignement et de formation des Nations Unies pour les Sud-Africains est de permettre aux Sud-Africains de participer pleinement, grâce à la formation et à l'enseignement reçus à l'étranger, au développement de leurs sociétés et de l'ensemble de l'Afrique.

Le Gouvernement canadien à l'intention de verser cette année un montant additionnel de \$25,000 au Programme unifié d'enseignement et de formation des Nations Unies pour les Sud-Africains.

Voici le texte de la déclaration de M. Sharp:

"Le Gouvernement canadien est convaincu que l'observance de cette journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale est un moyen des plus efficace de sensibiliser personnellement

tous les Canadiens à la nécessité de faire avancer la cause de l'élimination de la discrimination raciale.

"Ce jour, qui a été ainsi désigné par les Nations Unies, reflète de façon très vive le rôle important que l'Organisation mondiale joue dans la lutte pour établir dans le monde un ordre inspiré du respect mutuel et de la compréhension entre les peuples.

"Le Canada figure parmi les pays qui ont appuyé une résolution, présentée à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1969, condamnant l'Afrique du Sud pour sa répression de l'opposition soulevée contre l'*apartheid* et demandant la libération de tous les prisonniers politiques de ce pays.

"Le Canada fait aussi partie des États qui ont déclaré appuyer aux Nations Unies le Manifeste de Lusaka sur l'Afrique du Sud. Le Canada affirmait à l'instar de ces autres pays: ...'sans aucune hésitation, notre acceptation du principe de l'égalité de tous les hommes, c'est-à-dire de l'égalité de leurs droits à la dignité et au respect, quels que soient leur couleur, leur race, leur religion ou leur sexe'.

"Tel est le principe qui devrait inspirer les attitudes et les actes de tous les Canadiens. Il nous appartient de vivre dans l'harmonie, dans la dignité, sur un pied d'égalité les uns avec les autres, et de contribuer au développement et au raffermissement des libertés et des droits individuels de tous les peuples de la terre.

"Les Canadiens n'ont pas toujours su relever ce défi. Maintenant, plus que jamais, les tensions qui règnent à l'intérieur même de notre société éprouvent notre bonne volonté et notre détermination. Toutefois, si nous nourrissons de sérieuses aspirations pour le Canada, nous devons apprendre à vaincre l'ignorance et la malveillance et chercher à édifier notre société sur la bonne entente.

"Montrons à quel point nous tenons à ces idéaux. Je demande donc à tous les Canadiens de faire en sorte que leur observance de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale se reflète dans leurs rapports entre eux et aussi par la contribution volontaire de leurs deniers au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et au Programme unifié d'enseignement et de formation des Nations Unies pour les Sud-Africains."